

## Certificat

En date du 20 février 2025 le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction cidessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueurs.

Autorisation de bâtir 2025/008

Genre de la construction Installation d'une pergola

Lieu-dit Parcelle cadastrale

9946 Binsfeld Luxembourg

Nom et adresse du

Monsieur Benoît Schmitz

9946 Binsfeld

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juil et 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37, dernier alinéa)

1 3 MARS 2025

Weiswampach, le Le Bourgmestre.

Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.